



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Date de convocation du conseil municipal : le 25 septembre 2017

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Mikaël THOMAS

Secrétaire de séance : Nadine VERNEY

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : [www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)**

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Le Conseil approuve la convention commerciale à intervenir avec la SPL Oz-Vaujany et prend acte du guide d'exploitation pour l'année 2017/2018.
- Le Conseil approuve le bail de location de locaux à intervenir entre la Commune de Vaujany et l'ESF de Vaujany et décide de fixer le montant du loyer annuel à 3 600.00 €.
- Le Conseil décide d'attribuer les marchés pour les travaux de mise en conformité « incendie » de la salle polyvalente du bâtiment de la piscine dans le cadre du survol de la nouvelle Télécabine de l'Enversin et réparation des fuites en toiture pour un montant total de 97 300.00 € HT comme suit :
  - Lot n°1 « Isolation projetée » à la société GONNET ISOLATION, 280 rue Hélène Boucher – 69140 RILLIEUX LA PAPE pour un montant de 65 900.00 € HT ;
  - Lot n°2 « Menuiseries extérieures métalliques » à la SARL SERRURERIE GENERALE BONNETTE, 4 rue René Camphin – 38600 FONTAINE pour un montant de 29 400.00 € HT ;
  - Lot n°4 « Couverture » à la SARL LES TOITS DE L'OISANS, avenue Jean-Baptiste Gauthier – 38520 BOURG D'OISANS pour un montant de 2 000.00 € HT.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour la Construction de la Télécabine de l'Enversin – Lot n°3 « Fourniture et construction de la Télécabine » passé avec la société BMF REMONTEES MECANQUES pour un montant de 198 669.59 € HT soit une augmentation de 4.63 % du montant du marché initial.
- Le Conseil approuve le montant du programme pour les travaux d'extension et de réaménagement du Gîte Côte Belle fixé à 360 000.00 € HT et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afférente.
- Le Conseil approuve les termes du contrat de vente en l'état futur d'achèvement avec la SCCV VAUJANY CENTRE BOURG, pour la réalisation pour le compte de la Commune, de 46 places de stationnement, d'un plateau, d'un local commercial et d'une placette moyennant le prix de 2 823 683.33 € HT, sous réserve des conditions suspensives et selon l'échelonnement des paiements défini dans le contrat VEFA ;
- Le Conseil approuve les modalités de mise en œuvre et fixe les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2018.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget de Ville 2017 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°2.
- Le Conseil décide d'approuver la nouvelle convention organisant la transmission par voie électronique des documents budgétaires, des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- Le Conseil approuve le programme des sorties et voyages proposés par la Commission Culture pour l'année 2018 et décide de lancer une consultation pour la mission d'organisation des sorties et séjours culturels de la Commune.
- Le Conseil crée un poste d'Agent d'accueil polyvalent pour la Résidence Les Hauts de la Drayre, à temps complet, durant la saison d'hiver 2017/2018 pour faire face à un accroissement d'activité.

Le Maire  
Yves GENEVOIS

